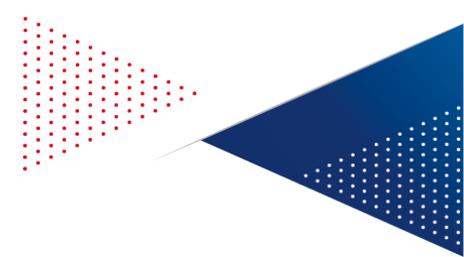


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE

F4 N3

2023-2024



Nom Prénom Arbitre	Affectation
GARO PAUL	F4
GRATIANNE GAEL	F5
EL BEDOUI LAKHDAR	F5
POTIER RENAUD	F5
PETIGNY VICTOR	F5
PLAT MAXIM	F5
LERAY BASTIEN	F5
AMZALLAG SIMON	F5

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.